



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 19 mai 2015

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Délégation Picardie

DDT de l'Oise

Nos réf. : 874/DRP/CCO  
Vos réf. : Lettres du 03, 13, 17 et 22/04/2015  
Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU  
cedric.collardeau@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 44 11 49 02 - Fax : 03 44 11 49 08

**Objet : Documents d'Urbanisme**

En réponse à vos demandes citées en référence, j'ai l'honneur de vous adresser les servitudes aéronautiques civiles associées au territoire des communes listées dans le tableau ci-joint.

De plus, je rappelle aux conseils municipaux que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, est applicable aux installations dont l'établissement est situé à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement.

En particulier, en dehors des agglomérations, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,  
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Cédric Collardeau

PJ : liste commune(s) et servitude(s) associée(s)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Communes	DEP	PSA	PSR	PEB
AGNETZ	60	PSA ES372a Index B BEAUVAIS Tillé du 20/05/85	nil	nil
AVRIGNY	60	nil	nil	nil
BETHANCOURT EN VALOIS	60	nil	nil	nil
BOULLANCY	60	nil	nil	nil
CAMBROME LES CLERMONT	60	nil	nil	nil
COURCELLES ÉPAYELLES	60	nil	nil	nil
GUIGNIERES	60	nil	nil	nil
FOUQUENIES	60	PSA ES372a Index B BEAUVAIS Tillé du 20/05/85	nil	du 26/06/12
FROUCOURT	60	nil	nil	nil
GUIGNECOURT	60	PSA ES372a Index B BEAUVAIS Tillé du 20/05/85	nil	nil
LORMAISON	60	nil	nil	nil
ORROUY	60	nil	nil	nil
PONTARME	60	nil	nil	nil
ST CREPIN BOUVILLERS	60	nil	nil	nil
VANDEUCOURT	60	nil	nil	nil
VILLOTRAN	60	nil	nil	nil



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 18 juillet 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Service de l'aménagement, de l'urbanisme  
et de l'énergie

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Nos réf. : 959/DRP/SLA

Vos réf. : votre courrier du 11 juillet 2016

Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi  
stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 44 11 49 04 - Fax : 03 44 11 49 08

**Objet :** Elaboration du porter à connaissance des communes de Saint Crépin Ibouvillers et Montherlant

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire des communes de Saint Crépin Ibouvillers et de Montherlant n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Je vous rappelle néanmoins que l'arrêté du 25 juillet 1990 *relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation*, de portée générale, est applicable à l'ensemble de leur territoire.

En particulier, en dehors des agglomérations, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

L'Inspecteur de Surveillance Aérodrome Hélistation



Stéphane Lanfranchi

Délégation de l'Aviation civile de Picardie  
Aéroport de Beauvais-Tillé  
60000 Beauvais

